

DELIBERATION N° 79/137 : MATERIEL D'ESPACES VERTS

Sur proposition de Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie et de Monsieur DAUX, chargé de l'environnement,

Vu, le rapport technique établi suite à la mise en concurrence :

- de matériel de marques MAC CULLOGH, ROPPER et GRAVELI , présenté par l'entreprise ROQUES et LECOEUR,
- de matériel de marques MOTOSTANDARD, CHAMPENOIS et NIKKARI, présenté par les établissements JABOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à procéder à l'achat, auprès des établissements JABOT, Zone Industrielle de LUDRES de :
 - . 1 microtracteur de marque MOTOSTANDARD, type 2600 diésel, équipé d'une tondeuse ventrale, d'une largeur de coupe de 1 m 50, pour une dépense de 41 180 F T.T.C.,
 - . 1 balai ramasseur de gazon, tracté, de marque DEMO, de type 1000 T 3, pour une dépense de 15 920 F T.T.C.,
 - . 1 remorque marque CHAMPENOIS, type 212, pour une dépense de 3 840 F T.T.C.,
 - . 1 débroussailleuse NIKKARI, type BKB, pour une dépense de 1 880 F T.T.C.